

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2022-2023

1. Intitulé du module : Transitions occupationnelles

Code : S.ER.SO.1208.F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau :

Module de base

Type :

Module principal

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

Module sur 1 semestre

Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 3

Langue principale d'enseignement :

Français

Autres compétences linguistiques :

Anglais (lectures, vidéos)

Exigences liées à la fréquentation de la formation : le séminaire est à présence obligatoire

3. Prérequis

Avoir validé le(s) module(s)

Avoir suivi les modules 1101 et 1102

Pas de prérequis

Autre :

4. Compétences principales visées

A. **Rôle d'Expert·e** : compétence A5

B. **Rôle de Communicateur·trice** : compétence B3

E. **Rôle de Promoteur·trice de la santé** : compétences E2

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Analyser les transitions occupationnelles aux divers âges de la vie, dans une perspective transactionnelle.
- Identifier les occupations dans les moments de transition.
- Entrevoir les rôles de l'ergothérapeute dans les moments de transition.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Transitions occupationnelles dans l'enfance, à l'âge adulte et en âge avancé (2 ECTS) – 40 périodes

Contenus :

Transitions occupationnelles dans l'enfance

a. transition à l'école :

- Phases et modèles de transition
- Notions de ready to school and readiness for school
- Notions de continuité – discontinuité éducative
- Pratiques de transition
- Transformation des rôles
- Occupations de transition facilitatrices
- Rôle de la famille et de l'environnement social
- Transition et enfants à besoins particuliers

b. transition à l'adolescence :

- Phases et modèles de transition
- Notion de *positive youth development*
- Facteurs facilitant la transition
- Occupations de transition facilitatrices
- Phénomènes influençant la qualité de la transition
- Transition et adolescent·e·s à besoins particuliers

Transitions occupationnelles à l'âge adulte

c. transition à la parentalité

- Adaptation à la parentalité et émergence du couple coparental
- Modèles de parentalité et d'alliance familiale
- Transformations des rôles
- Rôles des parents et du réseau social
- Phénomènes influençant la qualité de la transition
- Occupations de transition facilitatrices

d. transition à la retraite

- Phases de la retraite
- Effets de la retraite et modification des rôles
- Phénomènes influençant la qualité de la transition
- Facteurs facilitant la transition

Transitions occupationnelles en âge avancé

e. transition à la dépendance

- Formes d'apparition
- Notion de fragilité et caractéristiques emblématiques
- Phénomènes influençant la qualité de la transition
- Facteurs facilitant la transition

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale | <input checked="" type="checkbox"/> Tutorat | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Discussion |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|---|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit : QCM (individuel) | <input checked="" type="checkbox"/> Présentation orale (groupe) | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier (groupe) | <input type="checkbox"/> Autre : | |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

La note du dossier vaut 50% de la note du module, la présentation orale 30% et le QCM 20%. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-e-s au plus tard le jour d'introduction du module.

Critères d'évaluation et de validation

Dossier : les critères d'évaluation portent sur la compréhension des thématiques, l'intérêt et la pertinence des contenus, la clarté et la complétude des contenus, le respect des normes rédactionnelles et de référencement.

Les étudiant-e-s d'un groupe obtiennent tous et toutes la même note pour le dossier. Les dossiers rendus hors délai sont notés 1.

Présentation orale : les critères d'évaluation portent sur la qualité de la présentation (illustrations, dynamisme, argumentation, auto-évaluation, participation).

Les étudiant-e-s d'un groupe obtiennent tous et toutes la même note pour la présentation orale pour autant qu'ils ou elles soient présent-e-s au séminaire. Toute absence, peu importe la raison, au séminaire ne permet pas à l'étudiant-e d'obtenir la note de son groupe pour la présentation orale et entraîne sa compensation par un travail additionnel individuel à rendre sous forme écrite au délai de la semaine 37.

En cas de Fx au module, la remédiation consiste à réviser et compléter le dossier (note de groupe) et à réaliser un QCM (semaine 37).

En cas de F au module, la répétition s'effectue en semaine 6 du semestre 3 sous la forme d'un examen écrit.

En cas de plagiat, la procédure s'applique (Pr193).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- Remédiation possible (QCM) Pas de remédiation
 Travail additionnel individuel Dossier de groupe

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- Écrit Oral Pratique
 Dossier Autre

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec (semaine 6).

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

10. Bibliographie principale / règlement

Bee, H., & Boyd, D. (2017). Les âges de la vie: psychologie du développement humain. ERPI.

11. Enseignant·e·s

R. Bertrand, N. Kühne, S. Ray-Kaeser

Nom du/de la responsable de module : S. Ray-Kaeser

Descriptif validé le : 13 février 2023

Descriptif validé par : Martine Bertrand Leiser